

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Arrêté N° 30/MDR/EFC du 13 septembre 1980 portant création d'un bureau technique forestier (B.T.F.) à la direction des Eaux et Forêts dans le cadre du projet AID 683-0230 : «planification et utilisation des sols et des forêts».

Article premier. — Il est créé au sein de la direction des Eaux et Forêts, dans le cadre du projet de planification et utilisation des sols et des forêts, un bureau technique forestier (B.T.F.).

Art. 2. — Le bureau technique forestier (B.T.F.) aura pour mission d'établir un plan à long terme pour la réhabilitation et la conservation dynamique de nos ressources forestières, faunique et halieutique (sols, végétation, faune milieu aquatique).

Art. 3. — Les activités du B.T.F. (qui sera dirigé par un cadre national) seront placées sous l'autorité directe du directeur du projet «planification et utilisation des sols et des forêts» dépendant lui-même du directeur des Eaux et Forêts au sein du ministère du Développement rural.
